

Réf: Dossier 168424

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « GROUP CAM'S ENTREPRISES SARL UNIPERSONNEL » en abrégé « G.C.E »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY II  
PLATEAUX, IMMEUBLE BOLOHI ESCALIER C, 3EME ETAGE.  
CARREFOUR DES 2 PLATEAUX VERS LA GARE DES TAXI  
COMMUNAUX, Lot 38, Ilot 69COP569

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/12/2022 , et enregistrés au CEPICI le 15/12/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GROUP CAM'S ENTREPRISES  
SARL UNIPERSONNEL » en abrégé « G.C.E »

Objet : Bâtiment Travaux publics, Forage et adduction d'eau potable, Fourniture de bureau, Fournitures de matériels informatiques, Fournitures de consommables informatiques, Travaux d'électricité, Fournitures de mobiliers et de consommables de bureaux, Location et vente de véhicules, Transport de biens et de personnes, Fournitures de matériels télécom, Aménagement de parcelle agricole, Fournitures de matériels et outillages agricoles.

Et généralement toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension et le développement

Et pour la réalisation de l'objet :

L'emprunt de toutes sommes et en garantie, l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux.

La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ayant un objet similaire ou connexe.

Capital 2,500,000 F CFA divisé en (250.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 250 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY II PLATEAUX, IMMEUBLE BOLOHI ESCALIER C, 3EME ETAGE. CARREFOUR DES 2 PLATEAUX VERS LA GARE DES TAXI COMMUNAUX, Lot 38, Ilot 69COP569

Dirigeant(s) M CAMARA MOUSSA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-11783 du 21/12/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°74257/GTCA/RC/2022 du 21/12/2022

